

## Faits marquants de Katowice: Jeudi, 6 décembre 2018

La Conférence de Katowice sur les changements climatiques s'est poursuivie ce jeudi par des consultations informelles et des groupes de contact réunis sur une large gamme de sujets. La phase préparatoire du dialogue Talanoa s'est conclue dans la matinée. Dans la soirée, l'APA a tenu une session de bilan, qui a été suivie par une réunion informelle des Présidents sur SBI et du SBSTA sur le Programme de travail de l'Accord de Paris (PTAP).

### CDP

Dialogue Talanoa: L'Ambassadeur Luke Daunivalu, de la Présidence de la CdP 23, et Adam Guibourgé-Czetwertyński, de la Présidence de la CdP 24, ont présenté les principales conclusions du Rapport de synthèse du dialogue Talanoa, et ont mis en exergue la participation d'une gamme diverse de parties prenantes, notamment les 482 contributions reçues à travers la plateforme Talanoa et la participation de 305 conteurs d'histoires dans les « Talanoas » tenues en mai 2018.

Dans sa présentation des principales conclusions du récent Rapport spécial du GIEC sur un réchauffement de 1,5°C, le Président du GIEC Hoesung Lee a souligné que:

- les changements climatiques ont déjà des effets sur les personnes, les écosystèmes et les moyens de subsistance partout dans le monde;
- limiter la hausse des températures à 1,5°C n'est pas impossible mais va demander des transitions inédites dans tous les secteurs de la société;
- maintenir la hausse des températures limitée à 1,5°C présente des avantages nets; et
- limiter la hausse des températures à 1,5°C peut contribuer à la réalisation d'autres objectifs.

La plupart des Parties ont salué le Rapport spécial du GIEC sur un réchauffement de 1,5°C.

Des points de vue divergents ont été exprimés concernant le possible document final de la CdP 24 sur le dialogue de Talanoa. Les Maldives, au nom de l'AOSIS, ont appelé à une décision de procédure et une déclaration politique exhortant vivement à élever le niveau d'ambition pour les CDN nouvelles et mises à jour présentées en 2020. L'UE a indiqué que le document devrait contenir un engagement politique collectif à se pencher sur l'adéquation du niveau d'ambition, et éventuellement sur le besoin de le renforcer. Le Botswana, au nom du GROUPE AFRICAIN, a suggéré des conclusions reconnaissant le processus et un appel à élever le niveau d'ambition, et avec la NORVÈGE, a suggéré un processus dépassant la CdP 24.

L'INDE a rappelé le mandat du Dialogue et a instamment demandé à la Présidence de le respecter, notamment le fait que la Présidence doit mettre à disposition un résumé des discussions ministérielles.

**Questions relatives au financement: Questions relatives au Comité permanent du financement (CPF):** Carlos Ivan Zambrana Flores (Bolivie) et Norbert Gorißen (Allemagne) ont co-présidé le groupe de contact. Les Parties ont en général exprimé des points de vue positifs sur plusieurs paragraphes du projet de décision, et certaines ont demandé des éclaircissements sur le concept de « points focaux du financement de l'action climatique dans les collectivités d'ONG ».

Des points de vue fortement divergents ont été exprimés concernant les références aux principales conclusions de l'édition 2018 du rapport biennal du CPF d'évaluation et d'examen des flux de financement de l'action climatique. L'Afrique du Sud, au nom du GROUPE AFRICAIN, soutenu par l'INDE, a mis en garde contre le « tri sélectif » parmi les conclusions. L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, s'est opposée aux références aux conclusions. L'UE a souligné la pertinence de mettre en exergue l'augmentation continue des flux de financement pour l'action climatique, et les ÉTATS-UNIS ont ajouté que les conclusions de l'évaluation sont le résultat d'un exercice complet et ont été adoptées par consensus au sein du CPF. La SUISSE a proposé de prendre note du rapport avec une appréciation positive, et de le déplacer vers l'annexe.

Les points de vue ont également divergé concernant: l'utilisation du CPF pour poursuivre les travaux sur l'information pertinente destinée de rendre les flux de financement consistants avec la ligne tracée vers un développement sobre en GES et résilient du point de vue climatique (Article 2.1(c) de l'Accord); l'alternance de la fréquence des forums du CPF et de son évaluation biennale, dans le but d'équilibrer la charge de travail du CPF; et la demande au CPF d'entreprendre une évaluation des besoins financiers des pays en développement. Les consultations informelles vont se poursuivre.

**Rapport du FEM à la CdP et directives à l'intention du Fonds:** Richard Muyungi (Tanzanie) et Stefan Schwager (Suisse) ont co-présidé ce groupe de contact, et ont demandé aux Parties d'exprimer leurs points de vue sur le projet de directives à l'intention du Fonds préparé par le CPF (FCCC/CP/2018/8). L'Égypte, au nom du G-77/CHINE, et Antigua-et-Barbuda, au nom de l'AOSIS, ont exprimé des inquiétudes concernant l'accès des pays en développement aux fonds du FEM, et l'AOSIS a par ailleurs signalé des problèmes liés aux accréditations des organismes. L'IRAN et la RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE DE CORÉE ont déploré que l'accès soit « limité sur la base de considérations politiques ». Plusieurs délégués ont signalé les consultations en cours sur des questions connexes, et ont demandé des éclaircissements sur la séquence d'adoption du projet de directives. Des consultations informelles vont être convoquées, avec pour objectif de conclure les discussions samedi 8 décembre.

**SBI**

**Calendriers communs:** Le Co-Facilitateur George Wamukoya (Kenya) a présenté la première version du texte du projet de décision. Certaines Parties ont estimé que leurs propositions n'avaient pas été pleinement consignées dans le texte.

Signalant qu'un accord sur les calendriers communs était peu probable à Katowice, plusieurs Parties ont soutenu l'idée de conclusions procédurales sur ce point à la SBI 49 en capturant les progrès accomplis jusqu'ici dans un texte de conclusions, une annexe, un supplément ou un document séparé cité dans les conclusions par une référence de pied de page.

Beaucoup ont soutenu l'idée de saisir trois options de calendriers communs issues du supplément des présidences, à savoir 5, 10, et 5 ou 10 ans, et un groupe a appelé à inclure « 5+5 », tandis qu'un autre demandait que l'accord général sur le besoin de convergence soit dument consigné, à savoir que les calendriers communs devraient être « en cohérence avec le rythme quinquennal de l'Accord de Paris ».

Un groupe de pays en développement a clarifié sa proposition dans le nouveau texte, en expliquant que celle-ci était le reflet des paragraphes 23 et 24 (notification et mise à jour des CDN) de la Décision de Paris (1/CP.21), et qu'elle contenait par ailleurs une demande au SBI pour qu'il examine les calendriers communs de CDN qui seront applicables à compter de 2041. D'autres ont suggéré de charger le SBI d'examiner les calendriers communs applicables à compter de 2031.

Les Parties ont donné mandat aux Co-Facilitateurs pour préparer une nouvelle version du texte, reprenant les conclusions de procédure et les options sur la façon de consigner les progrès accomplis.

**SBSTA**

**Article 6 de l'Accord (démarche concertées):** Anshari Rahman (Singapour) a co-facilité les consultations informelles dans la matinée. Dans les commentaires généraux sur les projets de décisions, les Parties ont noté le besoin d'aborder: les questions de gouvernance et les garanties relatives aux ITMO utilisés en dehors du champ d'application des CDN.

Des points de vue divergents ont été exprimés sur la question d'inclure ou non une disposition relative visant au partage des profits avec le Fonds de l'adaptation dans les démarches concertées prévues tant par le paragraphe 2 (ITMO) que par le paragraphe 4 (mécanisme) de l'article 6 de l'Accord. Beaucoup ont été favorables à cette inclusion, d'autres s'y sont opposés, en mettant en garde contre toute renégociation de l'Accord de Paris.

Des points de vue divergents ont été exprimés sur les dispositions prévoyant une exigence générale d'atténuation et son application en vertu des paragraphes 2 et 4 de l'article 6 de l'Accord. Beaucoup ont souligné le besoin de parvenir à une réduction générale des émissions mondiales. Une Partie a mis en garde contre le fait de permettre aux mécanismes de marché de transférer des responsabilités aux pays en développement. Une autre a signalé qu'il est nécessaire de discuter, dans le débat sur l'élévation du niveau d'ambition, des approches suivies « dans le cadre des CDN et en dehors de celles-ci ».

Dans l'après-midi et dans la soirée, les Parties ont reçu une proposition de définition pour parvenir à l'atténuation globale des émissions mondiales. Beaucoup ont appelé à envisager l'annulation obligatoire et les options de décompte à cet égard. Elles ont discuté: de l'établissement de rapports dans le cadre du paragraphe 8 de l'article 6 (démarches non fondées sur le marché) et les activités de son programme de travail; des niveaux de référence pour le calcul des réductions d'émissions à appliquer dans la conception des activités pour les ITMO; et des ajustements à effectuer dans le contexte des ITMO. Les consultations vont se poursuivre.

**Paragraphe 7 de l'article 9 de l'Accord (transparence des financements ex post):** Les consultations informelles ont été co-facilitées par Delphine Eyraud (France). Les Parties se sont focalisées sur une section relative aux assomptions, définitions et méthodologies sous-jacentes de la première version du projet de texte. Au cours de la lecture du texte sur écran, elles ont ajouté du texte, suggéré des endroits où les crochets pourraient être supprimés, et exprimé des préférences au sujet des options. Des consultations informelles ont ensuite été convoquées.

**Recherche et observation systématique:** Les consultations informelles ont été co-facilitées par Festus Luboyera (Ouganda) et Stefan Roesner (Allemagne). Les Parties ont discuté du projet de texte, avec des points de vue fermement opposés sur la question: de « prendre note », ou « reconnaître, ou encore « accueillir favorablement » le Rapport spécial du GIEC sur un réchauffement de 1,5°C; de prendre note « avec préoccupation » de la Déclaration 2018 de l'Organisation météorologique mondiale sur l'État du climat mondial et bulletin des gaz à effet de serre; et d'inclure des indicateurs spécifiques au climat mondial, tels que le CO<sub>2</sub> atmosphérique. Les discussions se sont poursuivies jusque dans la soirée.

**SBSTA/SBI**

**Rapport du Comité de l'adaptation: Questions mentionnées aux paragraphes 41, 42 et 45 du document final de Paris:** Les consultations informelles ont été co-facilitées par Pepetua Latasi (Tuvalu). Les Parties sont convenues de rédiger des conclusions sur le rapport du Comité de l'adaptation. Plusieurs groupes de pays en développement ont estimé que deux paragraphes essentiels avaient été supprimés du projet de décision par rapport à la section relative aux méthodologies pour évaluer les besoins en matière d'adaptation dans la précédente version du document, et ont affirmé qu'il était nécessaire d'en discuter davantage. Un pays développé a exhorté toutes les Parties à faire des concessions. Les discussions se sont poursuivies dans des informelles informelles.

**Réunion informelle sur le PTAP:** Le Président du SBSTA Watkinson (France) et le Président du SBI Dlamini (eSwatini) ont fait rapport des travaux de leurs organes respectifs, en signalant quelques avancées mais surtout le besoin de travaux plus poussés. L'Égypte, au nom du G-77/CHINE, a souligné que l'accord sur le financement pourrait débloquent les progrès sur d'autres questions et a appelé à établir un paquet complet.

Le Gabon, au nom du GROUPE AFRICAÏN, a déploré que l'esprit positif de la réunion des chefs de délégation sur le financement qui s'est déroulée mardi 4 décembre n'ait pas abouti à des progrès notables dans les consultations du SBI sur l'article 9.5 de l'Accord. Le délégué a appelé à équilibrer le niveau de détail sur les questions relatives à l'efficacité par rapport à celle relatives à l'adéquation du soutien dans le cadre du Comité exécutif de la technologie.

L'Iran, au nom des LMDC, a souligné les principes d'équité et de RCMF-CR, en appelant à leur prise en compte dans le cadre de l'article 6 de l'Accord. Le délégué a souligné le besoin de retenir les références à la progressivité dans la disposition relative au soutien dans le cadre du paragraphe 7 de l'article 9 de l'Accord, ainsi que celui de conduire des discussions plus détaillées sur les modalités du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord.

L'UE a appelé à rester attentifs aux marchés, en soulignant le besoin d'assurer la cohérence des orientations avec celles dictées dans le cadre des points 3 (section relative à l'atténuation) et 5 (cadre de transparence) de l'APA. La déléguée a par ailleurs souligné le besoin d'une référence explicite à l'évitement du double comptage des crédits utilisés dans le cadre d'autres dispositifs internationaux.

Les Maldives, au nom de l'AOSIS, ont souligné le besoin de respecter l'Accord de Paris et ont exhorté les Parties à dégager des terrains d'entente.

La Suisse, au nom du GIE, a mis en exergue les difficultés inhérentes aux questions de double comptage dans le cadre de l'article 6 de l'Accord et de différenciation dans les discussions relatives aux paragraphes 5 et 7 de l'article 9 de l'Accord.

L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a déploré le déséquilibre naissant dans les progrès réalisés sur les différents points confiés respectivement à l'APA, au SBI et au SBSTA. Le délégué a averti qu'à défaut d'un paquet équilibré, « il n'y aura pas de décision de la CdP ».

L'Éthiopie, au nom des PMA, s'est dite préoccupée par les tentatives d'ajouter de nouveaux libellés qui ne sont pas le reflet de la Convention, et a appelé à finaliser les négociations dans le cadre du Fonds pour l'adaptation et de lancer les discussions sur l'objectifs mondial en matière d'adaptation.

La Colombie, au nom de l'AILAC, a mis en lumière le besoin d'avancer sur l'article 6 de l'Accord, notamment en ce qui concerne le double comptage, les dispositions relatives à l'examen, et l'intégrité environnementale.

Le Président Watkinson a clos la session, en assurant que les présidences livreront samedi un résultat équilibré et complet.

## APA

**Section relative à l'atténuation dans la Décision 1/CP.21 (document final de Paris):** Au cours des consultations informelles co-facilitées par Sin Liang Cheah (Singapour), Les Parties ont commenté la première version du projet de texte.

Les points de vue exprimés divergeaient fortement sur la façon de consigner la différenciation et sur le besoin de discuter de l'exigence obligatoire d'un élément d'atténuation dans les CDN. Les pays n'ont pas été d'accord sur une décision visant à poursuivre l'examen de nouvelles orientations relatives aux caractéristiques des CDN à l'intention de la CMA 7 (2024), ainsi que sur une année future pour la révision des orientations.

Les Parties ont réagi par des commentaires et des suggestions concernant les options textuelles pour la comptabilisation des CDN, notamment: une liste des éléments substantiels ainsi que la comptabilisation de l'adaptation et du soutien; et les informations requises pour faciliter la clarté, la transparence et la compréhension (ICTC). Concernant l'ICTC, des points de vue ont été échangés, entre autres, sur: l'information quantifiable; les échéances; la portée et la couverture; les approches méthodologiques; la justice et le niveau d'ambition d'une CDN; la contribution des CDN aux objectifs de l'Accord; et l'information sur l'adaptation, le soutien, et les moyens de mise en œuvre. Les discussions se sont poursuivies dans des informelles informelles.

**Communication de l'adaptation:** Les consultations informelles ont été co-facilitées par Beth Lavender (Canada). Les délégués ont échangé des points de vue sur la première version du texte du projet de décision. Les points de vue divergeaient, entre autres, sur: un rappel des dispositions pertinentes de la Convention, notamment le principe de RCMD-CR; le placement de quelques paragraphes dans une annexe plutôt que dans le texte principal; les références à la mise en œuvre; et les cycles pour la communication de l'adaptation. Plusieurs Parties ont mis en garde sur le fait que les références aux liens entre la communication de l'adaptation et le bilan mondial (GST) devraient être considérées comme des entrées temporaires, de façon à ne pas préjuger des discussions en cours concernant le GST. Des consultations informelles informelles se sont réunies dans la soirée.

**Cadre de transparence:** Dans la matinée, le Co-Facilitateur Andrew Rakestraw (États-Unis) a présenté la première version du projet de texte et expliqué que la deuxième version serait élaborée dans la soirée. Il a demandé aux Parties d'identifier des « terrains d'atterrissage » sur autant de questions que possible. Il a également identifié des domaines pour « devoir à la maison »: les orientations à l'intention du FEM sur le soutien à l'établissement de rapports par les pays en développement; le Groupe consultatif d'experts (GCE); la flexibilité entre les différentes sections du texte; la référence aux produits livrables des discussions sur l'ICTC dans le cadre du point 3 de l'APA (section relative à l'atténuation); les pertes et préjudices; et le format de l'examen par des experts techniques. Un groupe a suggéré d'ajouter l'article 6 de l'Accord (démarches concertées) à cette liste.

Les Parties ont souligné le besoin de temps pour « digérer » le nouveau texte et pour faire avancer les travaux à l'initiative des Parties.

De nombreux groupes se sont dits inquiets du fait que leurs propositions n'aient pas été reprises, et deux groupes de pays en développement ont déploré l'absence de crochets autour du mot « devrait » dans une section relative à l'information nécessaire pour effectuer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des CDN en application de l'article 4 de l'Accord (atténuation). Certains ont suggéré d'utiliser les crochets de façon consistante pour indiquer les zones de désaccord.

Deux groupes ont appelé à consigner les circonstances spéciales des PMA et des PEID, l'un d'eux appelant à mettre en place un « système central d'examen groupal » pour les PMA. Les discussions se sont poursuivies dans des informelles informelles.

Dans l'après-midi, prenant note des préoccupations des Parties, le Co-Facilitateur Rakestraw a assuré aux Parties que tous les travaux à l'initiative des Parties seront consignés dans le texte à

un moment ou à un autre, même s'ils sont présentés après la date limite pour la deuxième version du texte, qui était fixée à 19h ce même soir, a-t-il rappelé.

Des groupes et des pays ont exprimé des inquiétudes concernant les options et propositions qui n'ont pas été consignées dans la première version. Plusieurs groupes et Parties ont également identifié des sections et paragraphes où ils souhaiteraient apporter des modifications ou insérer des crochets, ou émettre des réserves ou des objections.

Un pays a estimé qu'il serait nécessaire de reporter la diffusion de la deuxième version du texte. Le Co-Facilitateur Rakestraw a expliqué que les Parties auront l'opportunité de soulever ces questions à la séance plénière de bilan de l'APA, et a encouragé les Parties à poursuivre les discussions dans des informelles informelles.

**GST:** Lors des consultations informelles, la Co-Facilitatrice Outi Honkatukia (Finlande) a invité les Parties à rapporter les pourparlers des informelles informelles. Aucune Partie n'a souhaité s'exprimer, et la réunion a été close pour permettre aux

**Comité chargé de faciliter la mise en œuvre et de promouvoir le respect des dispositions:** Dans les consultations informelles co-facilitées par Christina Voigt (Norvège), les Parties ont réagi à la première version du projet de texte sur le Comité: objectif, principes, nature, fonctions et champ d'application; et dispositifs institutionnels.

Beaucoup ont préféré que les réunions du Comité soient publiques par défaut, ce à quoi un groupe de pays en développement s'est opposé. Les points de vue ont également divergé sur la question de spécifier l'exigence d'un équilibre entre pays en développement et développés à la présidence du Comité. Plusieurs Parties ont préféré que le règlement intérieur soit adopté à la CMA 3 en 2020, plutôt qu'à la CMA 4 en 2021.

Plusieurs groupes ont suggéré que les membres du Comité soient nommés à la CdP 24 plutôt qu'à la CdP 25, comme le prévoit le projet de texte, de façon à permettre au Comité de commencer ses travaux le plus vite possible. Un groupe de pays en développement s'y est opposé, en exprimant leur inquiétude du fait que les groupes régionaux ne seraient alors pas en mesure de coordonner suffisamment vite. Les discussions se sont poursuivies dans des consultations informelles informelles.

**Questions diverses: Éventuelles questions additionnelles:** La Co-Présidente Sarah Baashan (Arabie saoudite) a présenté la première version du texte du projet de décision, comprenant des libellés sur quatre éventuelles questions additionnelles en un seul document.

Concernant le titre du document (« Éventuelles questions additionnelles ») et la section de préambule, les pays ont exprimé des réserves, en suggérant de définir un numéro de décision plutôt qu'un titre et en signalant que le texte de préambule ne s'applique pas à toutes les questions qui sont sur la table mais pourrait en l'état conduire à une telle interprétation.

Concernant les orientations aux entités directrices du Mécanisme de financement, du Fonds pour les pays les moins avancés, et du Fonds spécial pour les changements climatiques, les Parties ont exprimé un accord général, un pays suggérant qu'il n'est pas nécessaire de fixer une date pour l'adoption des orientations.

Concernant l'établissement d'un objectif quantifié collectif en matière de financement, les pays développés ont demandé que le texte soit placé entre crochets, l'un d'entre eux s'opposant à une décision en la matière. Un grand groupe de pays en développement a demandé la réinsertion de sa proposition textuelle.

Concernant les modalités/dispositifs de procédure pour la communication de l'information relative au financement dans le cadre du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord (transparence des financements ex ante), les Parties sont convenues que ce point demeurerait « de côté » pendant la conduite des discussions sur le paragraphe 5 de l'article 9 dans le cadre du SBI.

Concernant les orientations pour l'ajustement des CDN existantes, quelques pays développés ont soutenu la prise d'une décision en la matière, et un pays développé et un pays en développement s'y sont opposés.

**Fonds pour l'adaptation:** Les consultations informelles ont été co-facilitées par María del Pilar Bueno (Argentine). Les Parties ont soulevé des problèmes dans la première version du projet de texte. Un groupe de pays en développement a estimé que ses points de vue n'étaient pas consignés avec précision dans le texte révisé concernant le type d'orientations que la CMA devrait pourvoir au Conseil du Fonds pour l'adaptation (CFA). Un pays développé a indiqué que ce même texte ne capture pas des composantes considérées comme cruciales, et a proposé un nouveau texte intégré. Deux pays ont proposé de mettre entre crochets les paragraphes relatifs au paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord, au motif que les discussions sur l'article 6 sont en cours. Un pays en développement a réitéré qu'il n'accepterait pas les références aux sources « novatrices » de financement.

Concernant l'éligibilité au financement, les Parties ont divergé dans leurs préférences vis-à-vis des options. Elles ont discuté du besoin de reconnaître les circonstances spéciales des PMA et des PEID, ainsi que les difficultés de définir quels pays sont « particulièrement vulnérables ». Un groupe de pays en développement a proposé de mettre entre crochets toute la section sur l'éligibilité, en faisant valoir que celle-ci est clairement définie dans le cadre la CMP et ne requiert aucune modification.

Concernant la composition du CFA, les Parties ont exprimé de profondes divergences de points de vue. Un groupe de pays développés et un pays développé ont instamment demandé une décision de la CdP 24 sur l'examen de la composition du Conseil. Ils ont cité le besoin de clarté sur les dispositifs du CFA au cours d'une éventuelle période transitionnelle et pour d'éventuels changements dans les sources de financement, respectivement. Plusieurs groupes s'y sont opposés, et l'un d'eux a suggéré de supprimer la section relative à la composition du Conseil.

**Bilan de l'APA:** Jo Tyndall (Nouvelle-Zélande) a co-présidé. Les Co-Facilitateurs de l'APA ont fait des rapports de mise à jour sur tous les points à l'ordre du jour, en signalant qu'une première version a été diffusée, mais que tous les points nécessitent davantage de travail.

Signalant qu'il ne reste « qu'une journée et quelques heures » pour achever les travaux de l'APA, la Co-Présidente Tyndall a souligné que les versions finales du projet de texte sont dues samedi. Elle a précisé que ces versions doivent contenir un « strict minimum » de questions à discuter sur l'ensemble du PTAP, avec des options clairement définies pour être résolues durant la deuxième semaine. Admettant que « nous n'y sommes pas encore », elle a proposé que les Co-Présidentes préparent et diffusent des versions du texte au cours de la nuit, sur la base des consultations avec les Co-Facilitateurs, afin d'identifier d'éventuelles zones d'entente. Les Parties ont accepté cette marche à suivre.

L'Égypte, au nom du G-77/CHINE, a fait observer une marche arrière dans les négociations sur: le financement, pour lequel le délégué a estimé qu'il y a une dilution des obligations de pays développés; et les CDN, dont il a affirmé qu'elles sont « trop générales » et marquées par la différenciation.

Les Maldives, au nom de l'AOSIS, a demandé que Co-Présidentes de ne pas rediffuser de nouveau texte sur le cadre de transparence en raison des négociations en cours. Le délégué a exprimé des inquiétudes sur le fait que quelques Parties aient suggéré qu'il est optionnel d'inclure l'atténuation dans les CDN, a souligné le besoin d'éviter le double comptage dans le cadre de l'article 6 de l'Accord, et a instamment demandé la reconnaissance explicite des pertes et préjudices.

L'Arabie saoudite, au nom du GROUPE ARABE, a souligné que les CDN sont « trop générales et différenciées », et s'est dit inquiète que le texte sur le cadre de transparence ne sache la nature déterminée au niveau national des CDN et n'introduise de nouvelles obligations. Concernant le GST, elle s'est opposée à la participation de parties prenantes non-Parties, y compris les experts du GIEC. Concernant un paquet final d'ordre général, elle a estimé qu'il est nécessaire d'y inclure les mesures de riposte, ainsi que l'adaptation ou diversification économique découlant des co-avantages issus de l'atténuation.

La Colombie, au nom de l'AILAC, a indiqué que certains domaines requièrent plus de temps de consultations informelles, notamment le financement, la transparence, et les communications de l'adaptation. Elle a identifié la différenciation en matière d'atténuation comme une question politique.

La Suisse, au nom du GIE, a demandé aux Co-Présidentes de « faire des choix à l'aune de l'Accord de Paris », notamment: des orientations juridiquement contraignantes lorsque l'Accord le prévoit; éviter d'introduire des bifurcations qui ne sont pas présentes dans l'Accord; et consigner que les pays développés doivent fournir des ressources financières, et que d'autres Parties sont encouragées à en faire autant. Le délégué a souligné le besoin d'éviter le double comptage dans le cadre l'article 6.

L'Australie, au nom du GROUPE DE COORDINATION, a appelé à respecter le mandat de l'Accord de Paris et à établir des orientations équilibrée, complètes et solides pour « donner vie à l'Accord ».

L'UE a souligné le besoin de prêter une attention particulière à un ensemble clair de règles de comptabilisation pour l'atténuation et les marchés. Le délégué a souligné le besoin d'orientations complètes et équilibrées, mais suffisamment détaillées, pour rendre opérationnel l'Accord de Paris.

Le Gabon, au nom du GROUPE AFRICAINE, a déploré la marche arrière sur l'opérationnalisation d'éléments clés, notamment le financement, l'adaptation et les pertes et préjudices. Le délégué a par ailleurs souligné le besoin de prêter attention, entre autres: à assurer le soutien des pays en développement dans la préparation et la mise en œuvre de leurs CDN; à opérationnaliser la flexibilité dans le cadre de transparence ainsi que l'équité dans le cadre du GST; et à se mettre d'accord sur les modalités de communication de l'information sur le financement au regard du paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord.

L'Éthiopie, au nom des PMA, a mis en exergue que le paquet doit être équilibré et inclure le financement et les pertes et préjudices. Le délégué a estimé que le texte transmis aux ministres ne doit pas contenir trop de détails techniques, et a indiqué que « les plus petits dénominateurs communs » ne sont pas acceptables.

L'Iran, au nom des LMDC, s'est dit déçu des premières versions du projet de texte, en déplorant que les options proposées par son groupe aient été « diluées ». Soulignant l'importance de l'équité et des RCMD-CR en rapport au cadre de transparence, au GST et l'atténuation, le délégué a rappelé que l'Accord de Paris est censé améliorer la mise en œuvre de la Convention.

À la clôture de la réunion du groupe de contact, Tyndall a indiqué que les Co-Présidentes ont l'intention: de convoquer un groupe de contact de l'APA dans l'après-midi de vendredi 7 décembre afin d'entendre les réactions aux nouvelles versions; et d'inclure ultérieurement les éventuelles solutions « pactisées » par les Parties après jeudi 6 décembre, dans une version « affinée » du texte.

### **Dans les couloirs**

À leur retour dans la chaleur du Centre international des congrès de Katowice ce jeudi, les délégués ont commencé à sentir la pression du côté substantiel. Plongés dans les premières versions du texte révisé sur tous les points à l'ordre du jour de l'APA, ils ont semblé partager un sentiment: celui de l'absence d'un certain nombre de leurs priorités. En même temps, de bonnes avancées ont été effectuées dans plusieurs autres salles où des projets de décision ont émergé, certes sur deux éléments ne relevant pas du PTAP. Toutefois, la question brûlante reste posée: les Parties seront-elles en mesure d'achever les travaux techniques sur le PTAP d'ici samedi, comme le souhaite la Présidence de la CdP ?

Cette question était au centre des réunions de bilan en soirée. Les Parties ont accepté l'offre des Co-Présidentes de l'APA de travailler toute la nuit pour rédiger des ensembles de textes, en y voyant peut-être la seule façon de clarifier les « éléments essentiels » du PTAP. Une fois dehors, dans la froideur du soir, un délégué s'est demandé si ces textes parviendraient à maintenir l'équilibre de Paris, duquel « on était tous également –mais pas excessivement– mécontents », ce qui pourrait alors s'avérer une façon d'avancer.